

La lettre de la Caisse des écoles 14^e

Rentrée 2017

www.cde14.fr



**INSCRIPTION
AU RESTAURANT SCOLAIRE
ET RENOUELEMENT
DU QUOTIENT FAMILIAL**

Menu

**À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2017
ET AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2017**

- **À L'ACCUEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES**
- **PAR MAIL**
- **PAR COURRIER POSTAL**





CACUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Quotient familial (en euros)	Tarifs par repas (en euros)
• Inférieur ou égal à 234	• 0,13
• Inférieur ou égal à 384	• 0,85
• Inférieur ou égal à 548	• 1,62
• Inférieur ou égal à 959	• 2,28
• Inférieur ou égal à 1370	• 3,62
• Inférieur ou égal à 1900	• 4,61
• Inférieur ou égal à 2500	• 4,89
• Inférieur ou égal à 3322	• 5,10
• Entre 3333 et 5000	• 6,00
• Supérieur à 5000	• 7,00

ATTENTION !

SANS CALCUL DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, LE TARIF MAXIMUM DE 7,00 EUROS SERA APPLIQUÉ.

FACTURATION...

La facturation est établie par périodes de vacances à vacances, sur la base de la fiche d'inscription remplie par vos soins.

● Règlement en ligne sur www.cde14.fr.

● Les règlements en espèces sont possibles auprès de la régie (mairie du 14^{ème}, bureau 217).

● Règlement par chèque à l'ordre de la régie de la CDE 14 : vous pouvez remettre votre chèque auprès du Directeur d'école, à la régie (bureau 217 en mairie du 14^{ème}), ou l'adresse par voie postale.

NOUVEAUX INSCRITS

SI AUCUN DE VOS ENFANTS NE FRÉQUENTAIT LA RESTAURATION SCOLAIRE EN JUIN 2017

Merci de vous présenter à l'accueil de la Caisse des Écoles munis des documents suivants :



BIENVENUE À LA CANTINE !

- LE LIVRET DE FAMILLE

- L'ATTESTATION DE PAIEMENT CAF en cours de validité sur laquelle figure le quotient CAF

OU

- L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2016 (basé sur les revenus 2015) uniquement si vous n'êtes pas allocataire CAF

RÉINSCRIPTIONS

MERCI DE TRANSMETTRE À L'ACCUEIL DE LA CAISSE DES ÉCOLES, PAR COURRIER OU PAR MAIL (DE MOINS DE 5MO) :

- LE BULLETIN D'INSCRIPTION 2017-2018, en cas de modification des jours de présence (document disponible sur notre site internet)

- L'ATTESTATION DE PAIEMENT CAF en cours de validité sur laquelle figure le quotient CAF

OU

- L'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2016 (basé sur les revenus 2015) uniquement si vous n'êtes pas allocataire CAF



CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

- 1 ou 2 parents et 1 enfant* = 2,5 parts

- 1 ou 2 parents et 2 enfants* = 3 parts

- 1 ou 2 parents et 3 enfants* = 4 parts

- 1 ou 2 parents et 4 enfants* = 4,5 parts

- au delà du 4^{ème} enfant, ajouter 0,5 part par enfant*

* Pour chaque enfant handicapé, ajouter 0,5 part supplémentaire

QUOTIENT FAMILIAL

RESSOURCES MENSUELLES



PRESTATIONS CAF

NOMBRE DE PARTS

BONNE RENTRÉE À TOUS
ET À BIENTÔT
SUR CDE14.FR,
LE SITE DU BIEN
MANGER,
BIEN GRANDIR,
BIEN S'ÉVADER



L'accueil de la Caisse des écoles :
rez-de-chaussée de la **Mairie du 14^{ème}**,
dans l'espace **Relais Information Famille**.
Les horaires du **lundi au vendredi** de 8h30
à 17h sauf les **mardis**, ouverture à 10h30.
Nocturne : le **jeudi** de 17h00 à 19h30.

Pour les informations diverses,
vous pouvez consulter le site internet :

www.cde14.fr

Tél : 01 45 40 40 01

Mail : caisse.des.ecoles.14.paris@cde14.fr